

ARDECHE

ROCLES - COMMUNE

## ARRÊTÉ

N° AI\_021\_2025

Arrêté de délégation de fonction et de signature à Mme DUMORTIER Aurélie

Le Maire de la commune de ROCLES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2023 constatant l'élection de Madame DUMORTIER Aurélie en qualité de 1ère adjointe au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame DUMORTIER Aurélie, 1ère adjointe au maire,

### ARRETE :

**Article 1 :** En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame DUMORTIER Aurélie, 1ère adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

1. Urbanisme

Elle assurera les fonctions suivantes :

- Projet d'élaboration d'un hameau léger sur la zone STECAL: suivi de ce projet, dépôt des demandes d'urbanismes et demandes de subventions, toutes décisions relatives à ce projet, à son aboutissement et à son suivi.

**1. Article 2 :** Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents suivants:

- Les courriers, arrêtés, convocations et compte rendu de commissions, bons de commande et contrat et tout autres documents relevant de son domaine de délégation pour le projet cité en article 1.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Sous-Préfet ainsi qu' à Monsieur le trésorier.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le 23/09/2025, à ROCLES

Le Maire, Gabriel PIC

